

EXTRAITS DU RAPPORT DE JURY DU CAPEPS EXTERNE - session 2008 -

Le document « Rapport de jury du CAPEPS externe – session 2008 - est consultable dans son intégralité sur :

ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/siac/siac2/jury/2008/capeps_ext/Rapport2008.pdf

TROISIEME EPREUVE D'ADMISSION (Page 92 à 96)

PRESTATIONS PHYSIQUES ET PRESTATIONS ORALES

COMMENTAIRES GENERAUX

La rédaction du rapport de l'épreuve 3 s'inscrit dans la continuité des rapports des concours précédents.

La troisième épreuve d'admission se partage à part égale entre une prestation physique et un entretien, chacune étant affectée du coefficient 1. Pour un même candidat les activités support de l'évaluation peuvent être différentes.

Au cours des travaux préparatoires, le jury s'est attaché :

- A situer cette épreuve par rapport à l'ensemble du concours. L'épreuve 3 participe, par le jeu des coefficients, à 1/10ème des coefficients du CAPEPS. Pour que l'épreuve joue pleinement son rôle, l'objectif est de discriminer le plus possible les candidats par un étalement de la notation sur l'ensemble de l'échelle.
- A dégager sa spécificité, au regard des textes qui régissent l'épreuve : le candidat doit réaliser une prestation physique dans une activité appartenant aux groupements 5, 6, 7 de l'annexe I de la note de service n° 96-109 du 19 avril 96. Le candidat doit participer à un entretien qui porte sur les aspects techniques et didactiques d'une activité appartenant aux groupement 5,6,7 et 8 figurant dans l'annexe I.
- A rappeler le rôle spécifique de l'épreuve dans la certification à l'aptitude de l'enseignement de l'EPS.

PRESTATION PHYSIQUE

La prestation physique est effectuée dans l'une des sept activités physiques présentées dans l'annexe I de la note de service n°96-109 du 19 avril 96.

Sur le plan quantitatif :

Comme les années précédentes, les activités duelles regroupent le plus grand nombre de candidats(es) : 60,75 % dont 2/3 pour le tennis de table.

Trois activités regroupent 83,55 % des candidats (es) : tennis de table, danse et tennis

Sur le plan qualitatif :

Si les prestations de très faible niveau restent rares, le jury constate comme les autres années des niveaux de pratique très hétérogènes mais aussi globalement faibles.

Le jury dans sa totalité conseille aux candidats :

- d'avoir une pratique régulière dans l'activité choisie
- de ne pas négliger la préparation physique afin de mieux gérer l'épreuve mais aussi l'ensemble des épreuves d'admission du concours
- de participer à des compétitions fédérales ou universitaires
- de se préparer à être performant à l'horaire matinal des épreuves
- de bien connaître les règlements spécifiques et règles d'arbitrage de l'épreuve choisie

Le jury rappelle aux candidats que :

- des tenues adaptées et réglementaires sont obligatoires quelle que soit l'activité
- **seule la prestation du jour est évaluée.** Afin de permettre la meilleure organisation des épreuves, dans certaines activités, le jury s'appuie sur le niveau de pratique des candidats, attesté par la fédération d'origine.

PRESTATION ORALE

1. LA QUESTION INITIALE

Avec des élèves de ayant vécu X fois 10 heures de pratique effective en, vous constatez que

Quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour faire évoluer leur conduite motrice ?

Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix techniques et didactiques.

Les éléments de réflexion constituant la question :

Dans la continuité des travaux des sessions précédentes, le jury s'est attaché à la formalisation de la question initiale. Après avoir travaillé sur les termes de la question, se garantissant ainsi des éléments d'une culture partagée, il s'est particulièrement centré sur la définition de constats de nature comportementale.

Dans un souci d'équité, au delà de la terminologie utilisée, il semble indispensable d'interroger les candidats en s'appuyant sur les mêmes références.

Le jury définit des comportements observables révélateurs des conduites motrices des élèves. Ceux-ci peuvent être inadaptés, non maîtrisés, ou liés à un niveau et à un temps de pratique identifié...etc.

Ils se définissent à partir d'éléments objectifs (auditifs, visuels) et de ressources mises en œuvre.

Pour répondre à la question et proposer des situations d'apprentissage, le candidat doit analyser le constat présenté, identifier les conduites motrices sous-jacentes et formuler des hypothèses qu'il doit justifier en s'appuyant sur des connaissances techniques et didactiques de l'activité.

Le candidat doit effectuer des choix, les hiérarchiser et présenter ceux qui lui apparaissent les plus pertinents pour produire et justifier une ou plusieurs situations susceptibles de faire évoluer les comportements des élèves et leurs conduites motrices.

C'est donc un travail d'analyse et de traitement didactique dans une APSA, qui montre la capacité des candidats à faire des propositions en relation avec les textes des programmes en vigueur (collège, lycée et voie professionnelle) dans le but de faire progresser les élèves.

2. L'EXPOSE

Le candidat dispose de 15 minutes pour formaliser une réponse à la question initiale. Dans ce cadre le jury insiste sur l'organisation de l'exposé à travers l'analyse, les hypothèses et les réponses apportées.

NIVEAU DES PRESTATIONS :

- □ Ont témoigné d'un niveau très faible les candidats qui :

- ne répondent pas à la question,
- n'utilisent pas une bonne terminologie (parfois empruntée à d'autres activités),
- ne présentent aucune cohérence, aucun lien entre la thématique du sujet, le niveau des élèves et les situations proposées,
- ne formulent pas d'hypothèse ou présentent des hypothèses inadaptées voire aberrantes,
- proposent des situations totalement inadaptées ou dangereuses,
- ne précisent pas les transformations attendues ou alors elles ne sont pas appropriées.

- □ Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :

- ne définissent pas suffisamment les termes du sujet et/ou en font une approche erronée,
- ont des difficultés à décrire et analyser les conduites motrices,
- font des liens désordonnés ou implicites entre le constat, les hypothèses, les acquisitions attendues et les situations d'apprentissage,
- formulent des hypothèses "plaquées", partielles, génériques et non hiérarchisées,
- proposent des situations peu pertinentes, peu adaptées et/ou passe partout,
- présentent des évolutions vagues ou inadaptées.

- □ Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :

- comprennent partiellement le constat énoncé ou l'interprètent comme un comportement systématiquement négatif,
- traitent la question de manière inégale ou partielle,
- décrivent et analysent les conduites motrices,
- formulent des hypothèses explicatives parfois plaquées mais pertinentes,
- présentent une certaine cohérence entre les hypothèses annoncées, les transformations proposées et les situations,
- présentent des situations qui prennent en compte la logique de l'activité mais avec un traitement inégal de la complexité,
- précisent les évolutions attendues qui sont convenablement choisies.

- □ Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :

- analysent de manière approfondie les termes du constat,
- traitent la question dans sa complexité,
- argumentent et problématisent leur exposé autour d'hypothèses pertinentes et hiérarchisées,
- choisissent et développent l'hypothèse jugée la plus pertinente par rapport à celles énoncées, au regard du niveau de classe et de pratique des élèves,
- effectuent des liens avec les ressources des élèves, les transformations choisies, les textes officiels et la logique de l'activité,
- énoncent une ou des situations d'apprentissage précises permettant l'évolution souhaitée,
- présentent une ou des évolutions pertinentes en se référant à des comportements observables.

3. L'ENTRETIEN

Le candidat doit, à partir de ses connaissances, réagir aux questions du jury en organisant et argumentant ses réponses.

Après une étape d'approfondissement et de complément, au regard des informations contenues dans l'exposé, le jury étend progressivement son questionnement afin de couvrir les différents champs de connaissances à mobiliser dans l'épreuve (techniques et tactiques, scientifiques, réglementaires, culturelles, et didactiques). C'est à cette occasion que des questions peuvent être posées sur l'activité au sein du sport scolaire.

Différents analyseurs permettent d'interroger les connaissances techniques et didactiques des candidats :

La vérification des analyses techniques : Le jury aborde les champs liés à la technique des APSA dans le cadre de réalisations (biomécaniques, balistiques, physiques ...etc.), de connaissances scientifiques, d'aspects réglementaires, de connaissances culturelles de l'APSA dans un cadre social et scolaire (en relation avec les pratiques du sport scolaire).

La vérification des analyses didactiques : le jury aborde alternativement un questionnement sur la connaissance des élèves en action dans une APSA et la pertinence des situations proposées en fonction du niveau de pratique des élèves.

NIVEAU DES PRESTATIONS

- **Ont témoigné d'un niveau très faible les candidats qui :**

- présentent une méconnaissance totale de l'activité tant sur le plan technique que didactique,
- ne comprennent pas toujours les questions faute de connaissance de l'activité et demandent souvent au jury de les reformuler,
- ont une représentation erronée des élèves.

- **Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :**

- ont des difficultés à expliquer les termes qu'ils utilisent au cours de l'exposé,
- donnent des réponses confuses et désorganisées, ne sont pas à l'écoute et n'intègrent pas les pistes données par le jury,
- s'enferment dans leur proposition initiale, ne sont pas capable de faire évoluer leurs propositions, leur connaissance de l'activité est approximative,
- présentent des incohérences entre les ressources sollicitées et les conduites typiques d'élèves
- n'ont pas ou peu de références culturelles en lien avec l'activité,
- récitent parfois les textes officiels mais n'ont pas intégré l'esprit des programmes.

- **Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui**

- maîtrisent globalement la terminologie spécifique à l'activité,
- mettent progressivement en relation constat-hypothèses-situations grâce aux interventions du jury,
- font évoluer leur exposé et intègrent dans leur réflexion les observations du jury,
- ont une connaissance globale de l'élève,
- présentent des situations adaptées et les font évoluer au cours de l'entretien,
- ont quelques références culturelles et/ou développées partiellement.

- **Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :**

- possèdent une connaissance approfondie et référencée de l'activité tant du point de vue technique que didactique et font preuve d'une compétence de spécialiste de l'activité
- montrent leur capacité à mobiliser leurs connaissances au service de l'enseignement
- ont une connaissance contextualisée de l'élève

- justifient et argumentent leurs réponses au regard des ressources des élèves, de la logique de l'activité et des théories scientifiques,
- s'adaptent rapidement au questionnement des jurys et sont réactifs en étant pertinent et cohérent.

En bilan de la session 2008 le jury constate toujours que les candidats ont une bonne connaissance technique de l'APSA, mais éprouvent **des difficultés à décrire et justifier l'évolution du comportement moteur des élèves, dans les situations abordées, au regard des ressources mobilisées**. Les candidats ont du mal à expliciter ce que les élèves doivent apprendre pour transformer leurs conduites motrices. Il arrive également que des candidats éludent les questions posées en se retranchant derrière un listing de connaissances sur le thème qui s'y rapporte.

Dans l'épreuve de l'oral 3, la formalisation de la réponse exige une approche pertinente justifiant l'utilisation du temps de préparation. L'exposé reste la partie pénalisante pour l'étudiant, essentiellement due à un manque d'analyse permettant une réponse construite à la question avec des propositions et des mises en perspective. Dans l'épreuve d'entretien, le candidat peut améliorer sa prestation par une meilleure connaissance et contextualisation de l'APSA dans un cadre scolaire.

4. LES RECOMMANDATIONS POUR L'ENSEMBLE DE L'EPREUVE 3

Le jury tient à redire combien, pour l'ensemble du concours, chaque demi point est important pour le classement final et donc pour la possibilité de figurer parmi les admis. Il ne saurait que trop encourager à une bonne gestion de la préparation de l'ensemble de la troisième épreuve d'admission.

L'exposé fait appel à des compétences d'organisation et de construction de réponse à une question.

Le jury recommande aux candidats un travail de recherche de pertinence et de cohérence pour les situations proposées. Cette recherche doit s'effectuer à partir d'une analyse des termes du constat et d'une mise en relation explicite entre le constat présenté, les hypothèses explicatives et la situation proposée. C'est bien par la description des conduites motrices des élèves, construite à partir des liaisons interactives entre la connaissance de l'élève et la connaissance de l'APSA, que va se préciser la pertinence des progrès attendus chez les élèves. C'est dans cet agencement que se dégageront les meilleures prestations.

Dans le cadre de l'entretien le jury est amené à explorer le champ technique et didactique de l'activité.

A travers un débat interactif sur des justifications, évolutions et remédiations de situations, le jury conduit le candidat à démontrer ses connaissances de l'APSA et fait appel à ses facultés d'adaptation.

Certaines connaissances mériteraient d'être approfondies par les candidats :

- les connaissances relatives à la biomécanique et à la physiologie afin de leur permettre de faire des liens avec les ressources des élèves et ainsi d'identifier clairement les transformations à mettre en œuvre,
- la connaissance de l'APSA dans le cadre spécifiquement scolaire et particulièrement en liaison avec le sport scolaire (alors que dans un cadre social celle-ci est souvent maîtrisée).

Au cours de l'exposé, comme de l'entretien, la connaissance vécue de l'activité est une condition nécessaire pour proposer des situations pertinentes. Les candidats gagneraient à s'entraîner à produire sans hésitation des schémas lisibles, témoignage de leur connaissance des activités. A cet égard, il est utile de posséder une démarche adaptative pour l'entretien. C'est elle qui permet, dans le quart d'heure de préparation, de ne pas tout rédiger au brouillon,

mais bien de s'attacher à la spécificité de la question et de mettre en avant des choix permettant de cibler « ce qui doit être appris ».

(...)

EPREUVE : DANSE

(Page 92 à 96)

PRESTATION PHYSIQUE :

1. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

La prestation physique de danse comprend deux épreuves : un solo d'une durée de deux minutes à trois minutes trente et une improvisation (préparée en 25 minutes) d'une minute quinze à une minute trente.

Ces épreuves mettent en jeu la compétence à maîtriser les fondamentaux de la motricité expressive au service d'un projet artistique.

- □ Au niveau de la composition : lisibilité et développement du propos chorégraphique, gestion de l'espace scénique, scénographie.

- □ Au niveau de l'interprétation : engagement moteur (paramètres du mouvement utilisés, variété des appuis, jeu autour de l'axe, respiration...) et engagement émotionnel (concentration, présence, ...).

Ces deux épreuves permettent d'évaluer les qualités d'un danseur chorégraphe.

2. NIVEAU DES PRESTATIONS

- □ **Ont témoigné d'un niveau très faible les candidats qui :**

Lors du solo, ont présenté une prestation soit vide soit saturée de formes corporelles sans lien entre elles. Les éléments scénographiques desservent ou altèrent la lisibilité du propos.

L'interprétation repose sur une motricité non spécifique. L'état de stress apparent, le manque de concentration, les gestes parasites importants et les crispations nuisent à la présence.

Lors de l'improvisation, ces candidats sont hors sujet. Le thème n'est pas traité.

Les formes corporelles rendent compte d'une motricité spécifique non intégrée. L'interprétation est altérée par un état de stress apparent, un manque de concentration, des gestes parasites importants et des crispations.

- □ **Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :**

Lors du solo, ont présenté une composition dont le projet est peu lisible. Les choix d'écriture sont partiels voire inexistants. Les éléments scénographiques sont illustratifs, naïfs ou inappropriés.

Leur motricité globale et usuelle révèle une interprétation n'atteignant pas le niveau d'exigence minimale. Les candidats ont une concentration intermittente et un manque de présence.

Lors de l'improvisation, ces candidats ont traité le sujet d'une manière caricaturale voire allusive sans faire des choix d'écriture.

Les formes corporelles sont souvent identiques à celles utilisées lors du solo. L'interprétation repose sur une gestuelle simple et usuelle : les paramètres du mouvement sont peu exploités. Il est constaté un manque de présence et/ou des hésitations.

- **□ Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :**

Lors du solo, parviennent à créer un univers particulier grâce à une composition reposant sur une écriture simple et cohérente rendant le propos chorégraphique lisible. Les formes corporelles sont choisies. Les éléments scénographiques renforcent le propos. L'argument est souvent transmis au jury.

Parfois, le fil conducteur s'épuise dans une abondance de propositions et/ou dans la juxtaposition de procédés ou de formes stéréotypées.

Au niveau de l'interprétation, certains utilisent une motricité simple plus ou moins contrastée, d'autres, une motricité plus complexe mais mal maîtrisée. L'engagement moteur est sans relief évident : peu d'accents, de respiration, de circulation, de prolongements ou d'amplitude. La concentration et l'engagement émotionnel permanents du candidat participent à la lisibilité du propos.

Lors de l'improvisation, ces candidats font preuve de créativité. Cependant, ils juxtaposent une multitude de propositions liées au thème sans entrer dans une véritable écriture chorégraphique.

D'autres font preuve d'une compétence de chorégraphe et mettent en œuvre une écriture leur permettant de traiter le thème mais de manière simple, élémentaire et permanente à partir d'une ou deux propositions.

L'interprétation s'appuie sur des formes corporelles simples et/ou uniformes. Le candidat s'engage de manière permanente et essaie de communiquer un sens.

- **□ Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui**

Lors du solo, ont présenté un projet artistique singulier et abouti. Tous les éléments chorégraphiques contribuent à créer un univers poétique. Les candidats s'appuient sur les fondamentaux du mouvement mettant en valeur des qualités d'interprétation. Ils font preuve à la fois de subtilité et de virtuosité dans leur gestuelle. Ils communiquent sens et émotion. Les candidats font preuve d'un réel "état de danse".

Lors de l'improvisation, ils font preuve de distanciation dans le traitement du thème. Ils conjuguent créativité et qualité d'écriture.

L'interprétation s'appuie sur une gestuelle singulière et complexe communiquant sens et émotion. Le candidat fait preuve d'un réel "état de danse".

3. CONSEILS AUX CANDIDATS

Le jury de la session 2008 constate une légère baisse du niveau des prestations. Il invite les candidats à entrer dans une démarche de création pour arriver à un propos chorégraphique abouti.

Le jury attire l'attention sur l'épreuve d'improvisation qui est un exercice spécifique nécessitant une préparation en amont. Cette épreuve fait appel à la créativité des candidats et à leurs compétences de chorégraphe. Les 25 minutes de préparation amènent à des choix conscients d'écriture et de propositions de corps.

Cette épreuve en temps limité ne peut être considérée comme une improvisation « pure ». De ce fait, des exigences d'écriture sont attendues.

Le jury conseille vivement aux candidats d'avoir une pratique régulière en danse.

Le jury invite les candidats à porter une attention particulière au costume qui doit être adapté à chaque épreuve.

Le jury rappelle que la fin des prestations (solo et improvisation) ne doit pas être escamotée. Enfin, le jury précise que l'épreuve de danse classique repose sur les codes de la danse classique (vocabulaire, pointes, en dehors, ...). La composition peut relever du répertoire gestuel classique ou néoclassique.

PRESTATION ORALE

1. EXEMPLE DE QUESTION INITIALE

Avec des élèves de SIXIEME ayant vécu 1 fois 10 heures de pratique effective en DANSE, vous constatez que les élèves ont des difficultés à se distancier du réel.

Quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour faire évoluer leur conduite motrice ?

Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix techniques et didactiques.

Avec des élèves de PREMIERE ayant vécu 2 fois 10 heures de pratique effective en DANSE, vous constatez que les élèves réalisent des portés simples.

Quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour faire évoluer leur conduite motrice ?

Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix techniques et didactiques.

2. EXEMPLES DE QUESTIONS POSEES A L'ENTRETIEN

- **Sur la connaissance de l'APSA (technique, scientifique, réglementaire, culturel)**

- Qu'entendez-vous par « lisibilité du mouvement » ?

- Qu'entendez-vous par « gestuelle originale » ?

- Au regard de la question initiale, quelle(s) pièce(s) chorégraphiques choisiriez vous pour ces élèves ?

- **Sur la connaissance de l'élève**

- Quelles sont les ressources sollicitées dans la situation proposée ?

- **Sur la pertinence de la(s) situation(s)**

- En quoi la situation proposée permet-elle de faire évoluer les comportements des élèves ?

- Quelles compétences extraites des Textes Officiels développez-vous grâce à la situation que vous proposez ?

3. REMARQUES GENERALES

Le jury remarque que le niveau des candidats est hétérogène et que les candidats de très faible niveau sont moins nombreux.

Globalement, les candidats semblent cependant incapables d'approfondir les connaissances fondamentales de la danse ; d'affirmer et de défendre une conception de la danse et de son enseignement ; et de faire preuve d'une culture chorégraphique personnelle.

4. CONSEILS AUX CANDIDATS

Le jury invite les candidats à construire une conception de la danse et de son enseignement et à l'exploiter voire la défendre tout au long de l'épreuve. Ainsi les candidats devraient maîtriser la terminologie spécifique, faire preuve d'une culture chorégraphique précise et faire apparaître des liens avec l'enseignement de la danse en milieu scolaire (analyse d'œuvres chorégraphiques...).

Le jury souhaite que les candidats se questionnent sur les démarches d'enseignement de la danse, réfléchissent à des situations précises voire s'impliquent dans la réalisation d'un cycle de danse au cours de leurs stages pédagogiques.

Enfin, il est recommandé aux candidats de se préparer à l'épreuve par des simulations orales tant pour l'exposé que pour l'entretien.